



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

## Point 17 de l'ordre du jour provisoire

### HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome, 11-16 novembre 2019

## Rapport sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019

### Résumé

Le présent document contient un rapport succinct sur l'exécution du Programme du travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (PTB 2018-2019), tel qu'adopté par l'Organe directeur dans la résolution 14/2017. Il décrit les principales activités menées par le Secrétariat et les produits essentiels qui ont été réalisés au cours de l'exercice biennal en cours, à l'appui de la mise en œuvre du PTB 2018-2019. Un rapport financier relatif à la mise en œuvre du PTB 2018-2019 est présenté dans l'additif à ce document, sous la cote IT/GB-8/19/17.2 Add.1 et le titre *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019*.

Pendant l'exercice biennal en cours, le Fonds spécial à des fins convenues a apporté une contribution importante à la progression du Traité international et à la mise en œuvre efficace de ses principaux systèmes et processus fonctionnels. La deuxième partie de ce document contient un rapport succinct sur la mise en œuvre des activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial pour l'exercice biennal 2018-2019, qui est présenté à l'Organe directeur pour information.

### Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note du présent rapport.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1111365/>.



na903

---

## Table des matières

---

	Paragraphe
INTRODUCTION .....	1-3
<b>PREMIÈRE PARTIE: EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE</b>	
2018-2019 .....	4-48
<b>A. FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS ET DES SYSTÈMES TECHNIQUES/     DE POLITIQUE GÉNÉRALE.....</b>	7-40
<b>B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION AU SERVICE DE     L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU TRAITÉ INTERNATIONAL .....</b>	41-43
<b>C. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS .....</b>	44-45
<b>D. ADHÉSION AU TRAITÉ .....</b>	46
<b>E. COMMUNICATION .....</b>	47-48
<b>DEUXIÈME PARTIE: ACTIVITÉS FINANÇÉES PAR DES DONATEURS AU TITRE DU FONDS SPÉCIAL À DES FINS CONVENUES POUR L'EXERCICE BIENNAL</b>	
2018-2019 .....	49-67
<b>F. PRINCIPAUX RÉSULTATS.....</b>	52-67
<b>a. APPLICATION .....</b>	55 – 56
<b>b. SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE         DES AVANTAGES .....</b>	57-58
<b>c. ARTICLE 6 – UTILISATION DURABLE DES RPGAA ET ARTICLE 9 –         DROITS DES AGRICULTEURS .....</b>	59-61
<b>d. SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION VISÉ À L'ARTICLE 17         DU TRAITÉ INTERNATIONAL.....</b>	62-66
<b>e. AUTRES QUESTIONS.....</b>	67
<b>TROISIÈME PARTIE: CONCLUSION ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES .....</b>	68-72
<b>INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER.....</b>	73

### *Annexes:*

*Annexe 1:* Liste des réunions et ateliers organisés par le Secrétariat pendant l'exercice biennal 2018-2019

*Annexe 2:* Liste des principales réunions auxquelles le Secrétariat a participé pendant l'exercice biennal 2018-2019

## INTRODUCTION

1. Le présent document contient, en première partie, un rapport succinct sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019 (PTB 2018-2019)<sup>1</sup>, tel qu'adopté par l'Organe directeur dans la résolution 14/2017<sup>2</sup>. Il fournit un bref compte-rendu des travaux menés, étant donné que les résultats et les produits obtenus pendant la période intersessions ont été détaillés dans d'autres documents transmis à l'Organe directeur, pour examen au titre des points pertinents inscrits à l'ordre du jour de cette session. Par conséquent, le présent document donne un aperçu des principales activités menées et des résultats essentiels obtenus par le Secrétariat, à l'appui de la mise en œuvre du PTB 2018-2019.

2. La deuxième partie de ce document contient un rapport succinct sur la mise en œuvre des activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial pour l'exercice biennal 2018-2019. La principale référence est l'additif au Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019<sup>3</sup>. Ce document décrit brièvement les projets et les activités qui ont été approuvés pour le financement par des ressources extrabudgétaires, ce qui reflète le besoin exprimé par les parties prenantes d'accroître la mise en œuvre globale du Traité international. Dans sa résolution 14/2017, l'Organe directeur a invité les gouvernements et les institutions donateurs à prêter un appui à la réalisation des projets et des activités.

3. Un rapport financier relatif à la mise en œuvre du PTB 2018-2019 est présenté dans l'additif à ce document, sous la cote IT/GB-8/19/17.2 Add.1 et le titre *Rapport financier sur l'exécution du Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2018-2019*. Il convient de le lire en parallèle avec le présent rapport. Ensemble, ils constituent une référence utile à l'Organe directeur en ce qui concerne l'examen du Programme de travail et budget pour le prochain exercice biennal, 2020-2021, et la prise de décision à ce sujet.

---

<sup>1</sup> [www.fao.org/3/a-mu447f.pdf](http://www.fao.org/3/a-mu447f.pdf).

<sup>2</sup> <http://www.fao.org/3/BU006FR/bu006fr.pdf>.

<sup>3</sup> Document IT/GB-7/17/28 Add.1, *Draft Work Programme and Budget for the 2018-19 Biennium: Donor-supported activities under the Special Fund for Agreed Purposes [projet de Programme de travail et budget pour l'exercice 2018-2019: activités financées par des donateurs au titre du Fonds spécial à des fins convenues]*.

## PREMIÈRE PARTIE: EXÉCUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE 2018-2019

4. Les principaux objectifs stratégiques inscrits dans le PTB 2018-2019 étaient les suivants:
- Favoriser une croissance fructueuse en développant les activités courantes des systèmes de base du Traité international;
  - Faire progresser et renforcer le fonctionnement des systèmes et des stratégies essentiels du Traité international, en particulier le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Système multilatéral) et la Stratégie de financement, et améliorer la mise en œuvre du programme de travail relatif au Système mondial d'information sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA), en tirant parti des synergies;
  - Améliorer la mise en œuvre des dispositions du Traité international qui n'ont pas reçu une attention suffisante, afin d'assurer une réalisation équilibrée et complète des objectifs du Traité;
  - Poursuivre la mise en œuvre conjointe et harmonieuse du Traité international et de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et de son Protocole de Nagoya, en tant qu'éléments complémentaires et essentiels du Régime international relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages, en veillant à ce que le Traité continue de jouer un rôle clé dans la gouvernance des RPGAA;
  - Élargir la portée politique du Traité international et son rôle de gouvernance et participer à des partenariats stratégiques pour que le Traité puisse contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030) et d'autres politiques mondiales.
5. Les principaux résultats escomptés qui figuraient dans le PTB 2018-2019 étaient les suivants:
- Fonctionnement amélioré du Système multilatéral;
  - Activités du Système multilatéral et du Système mondial d'information relevant de l'article 17 améliorées et liées entre elles;
  - Stratégie de financement actualisée et approche programmatique en matière de mise en œuvre du Traité international;
  - Utilisation durable, conservation et droits des agriculteurs renforcés au titre du Traité international;
  - Capacités renforcées et connaissances améliorées pour les points de contact nationaux, les gestionnaires de banque de gènes, les chercheurs et les sélectionneurs, de sorte que les dispositions pertinentes du Traité international soient mieux appliquées.
6. Conformément aux 14 résolutions adoptées à la septième session de l'Organe directeur<sup>4</sup>, le Secrétariat a mené diverses activités afin d'aider l'Organe directeur à mettre en œuvre le PTB 2018-2019 et à obtenir les résultats escomptés. Les fonctions essentielles sont les suivantes: organiser et fournir l'appui nécessaire aux processus stratégiques et intergouvernementaux de l'Organe directeur, exécuter les programmes de travail, veiller au fonctionnement fluide et efficace des principaux systèmes du Traité international, prêter un appui au renforcement des capacités des Parties contractantes, et entretenir et améliorer la coopération avec les partenaires concernés afin d'atteindre les objectifs du Traité international. L'*annexe 1* au présent document contient la liste des réunions et des ateliers organisés par le Secrétariat pour l'exercice biennal 2018-2019 et l'*annexe 2*, la liste des principales réunions d'organisations partenaires auxquelles le Secrétariat a participé pendant l'exercice biennal.

---

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/888974/>.

## **A. FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS ET DES SYSTÈMES TECHNIQUES/DE POLITIQUE GÉNÉRALE**

7. À sa septième session, l'Organe directeur a convoqué de nouveau, aux fins des travaux intersessions, le Comité d'application, le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources, le Comité scientifique consultatif relevant de l'article 17 et le Comité technique *ad hoc* sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et a créé le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs. Les résultats détaillés de ces processus techniques et de politique générale, ainsi que la mise en œuvre des programmes de travail et le fonctionnement des principaux systèmes, sont décrits respectivement dans les documents pertinents qui sont présentés à la huitième session de l'Organe directeur. En outre, le rapport du Secrétaire fournit des informations supplémentaires<sup>5</sup>.

### **APPLICATION DU TRAITÉ**

8. La troisième réunion du Comité d'application s'est tenue les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février 2019, à Rome. Le Comité a examiné les rapports des Parties contractantes, ainsi que les Procédures d'application et le modèle de rapport. En août 2019, 53 rapports nationaux avaient été reçus par le Secrétaire et publiés sur le site Internet du Traité international, soit près de quatre fois plus que le nombre de rapports disponibles à la septième session de l'Organe directeur<sup>6</sup>.

9. Pendant l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a continué d'aider les Parties contractantes dans le processus d'établissement des rapports, en particulier en prêtant un appui à l'utilisation du système de présentation de rapports en ligne, et a encouragé activement les Parties contractantes à transmettre leurs rapports nationaux. Par ailleurs, des activités de formation et de diffusion concernant la mise en œuvre et l'établissement de rapports au niveau national ont été menées grâce à des ressources extrabudgétaires. Les informations fournies dans les rapports nationaux sont mises à disposition aux fins du processus de suivi des Nations Unies relatif à la réalisation de la cible 15.6 des objectifs de développement durable (ODD)<sup>7</sup>.

### **SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES**

#### **Processus d'amélioration**

10. Le Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (le Groupe de travail) a tenu deux réunions pendant l'exercice biennal en cours afin de parachever l'ensemble de mesures qui permettra d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral. Sa huitième réunion a eu lieu du 10 au 12 octobre 2018 et sa neuvième du 17 au 21 juin 2019; celle-ci se poursuivra du 24 au 26 octobre 2019. En outre, les coprésidents du Groupe de travail ont organisé une série de consultations informelles et une réunion du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques afin de faciliter et de faire progresser le processus d'amélioration. Un soutien financier supplémentaire a été apporté par des donateurs, dont les gouvernements néerlandais, norvégien et suisse.

---

<sup>5</sup> Document IT/GB-8/19/6.

<sup>6</sup> Les rapports reçus peuvent être consultés en ligne, à l'adresse suivante: [www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/compliance/compliance-reports/fr/](http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/compliance/compliance-reports/fr/).

<sup>7</sup> Indicateur 15.6.1: nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des avantages.

11. Tout au long du processus, le Secrétariat a effectué un travail préparatoire complet, y compris organisé des consultations et établi les documents de référence pertinents, en étroite concertation avec les coprésidents. Il a également assuré les services afférents aux réunions officielles, aux consultations informelles et à la réunion du Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques. Par ailleurs, il a fourni régulièrement des informations actualisées sur le processus aux Parties contractantes et aux autres parties prenantes pertinentes et a prêté une assistance aux consultations régionales.

### Fonctionnement

12. Le Secrétariat a continué de prêter un appui aux activités courantes du Système multilatéral, en gérant le système Easy-SMTA et sa base de données. La base de données est particulièrement importante en ce qu'elle produit des statistiques qui permettent de mieux comprendre les flux de matériel au sein du Système multilatéral. Au 8 août 2019, la base de données contenait environ 75 300 accords type de transfert de matériel notifiés, portant sur plus de 5,45 millions d'obtentions. Selon les informations enregistrées, plus de 6 280 destinataires distincts ont reçu du matériel provenant du Système multilatéral depuis 2007 et Easy-SMTA compte actuellement 2 397 utilisateurs.

13. En application de la résolution 4/2017 sur le fonctionnement du Système multilatéral, le Secrétaire a invité les principaux utilisateurs à signaler les accords type de transfert de matériel en attente, de sorte que l'Organe directeur puisse disposer de statistiques plus précises. De plus, le Secrétaire a invité les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à fournir les informations nécessaires et tout autre renseignement pertinent aux fins des examens et des évaluations du Système multilatéral prévus par le Traité. Par ailleurs, le Secrétariat a continué de publier sur le site Internet du Traité international les notifications envoyées par les Parties contractantes et les autres parties prenantes, en formulant des avis sur le matériel disponible dans le Système multilatéral<sup>8</sup>. Dans ce contexte, le Secrétariat a continué d'aider les utilisateurs à signaler leur matériel, au niveau des obtentions, par l'intermédiaire du Système mondial d'information<sup>9</sup>. Au moment de la rédaction du présent document, plus de 775 598 RPGAA avaient été inscrites à ce niveau dans le Système mondial d'information.

### Accords conclus en vertu de l'article 15 du Traité international

14. Pour faire suite à la demande formulée par l'Organe directeur, à sa septième session, en ce qui concernait la sécurisation des collections internationales dont la bonne conservation est en danger ou menacée, le Secrétariat a activement coopéré avec le Gouvernement ivoirien, coordonnateur par intérim du Réseau international de matériel génétique du cocotier, et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) en vue de l'organisation d'une mission technique destinée à sécuriser la collection internationale de matériel génétique du cocotier. Ces activités ont abouti à une étude de chiffrage complète relative au transfert du centre de recherche sur le lieu où se trouve la collection, y compris des mesures urgentes de cryopréservation des souches uniques.

15. S'agissant du Réseau international de matériel génétique du cocotier, le Secrétariat a coopéré avec Bioersity International et la Communauté internationale de la noix de coco afin d'officialiser le transfert du lieu d'hébergement et de la coordination du Réseau et de prendre en compte les nouveaux arrangements prévus par les accords existants conclus avec la FAO en vertu de l'article 15.

16. En ce qui concerne le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE), le Secrétaire, en étroite collaboration avec le Sous-Directeur général de la FAO chargé du Département du climat, de la biodiversité, des terres et des eaux, a coopéré avec le Gouvernement du Costa Rica, pays hôte, afin de continuer à étudier des solutions techniques et financières à moyen

---

<sup>8</sup> [www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/collections/fr/](http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/the-multilateral-system/collections/fr/).

<sup>9</sup> <https://ssl.fao.org/glis/>.

terme. Ces solutions doivent succéder à l'appui à court terme que le gouvernement du pays hôte a prêté aux fins de l'entretien de la chambre froide pendant l'exercice biennal en cours.

17. Pour donner suite à la demande formulée par l'Organe directeur, à sa septième session, concernant la conclusion de nouveaux accords avec des institutions internationales pertinentes au titre de l'article 15 du Traité, le Secrétariat a mené à bien des négociations avec le Centre international pour l'agriculture biosaline (ICBA), qui a signé avec la FAO en mai 2019 un accord relatif à la collection internationale de matériel génétique qu'il héberge, en vertu de l'article 15.

#### **ARTICLE 6 – UTILISATION DURABLE DES RPGAA**

18. Pendant l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a continué de faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur l'utilisation durable des RPGAA et des initiatives d'appui pour 2016-2019, en coopération avec un large éventail de partenaires, dont les unités pertinentes de la FAO.

19. Le Comité technique *ad hoc* sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a organisé une consultation électronique sur une plateforme en ligne entre le 8 avril et le 5 mai 2019. Il a examiné, entre autres, un projet de proposition relatif à un nouveau programme de travail sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA.

20. Pendant l'exercice biennal, le Secrétariat a poursuivi l'élaboration de la boîte à outils relative à l'utilisation durable des RPGAA. Afin d'aider les utilisateurs à naviguer dans la base de données, les ressources ont été classées selon plusieurs critères. Plus de 200 entrées en anglais, espagnol et français sont désormais disponibles.

#### **ARTICLE 9 – DROITS DES AGRICULTEURS**

21. Le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (le Groupe d'experts) s'est réuni à deux reprises pendant l'exercice biennal en cours afin de réaliser un projet d'inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements tirés en matière de concrétisation des droits des agriculteurs et de trouver des moyens d'encourager et de promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'établis à l'article 9 du Traité. La première réunion s'est tenue du 11 au 14 septembre 2018 et la deuxième du 20 au 23 mai 2019. Les gouvernements italien et norvégien ont apporté un soutien financier extrabudgétaire supplémentaire.

22. Afin de faciliter les travaux du Groupe d'experts, le Secrétariat a recueilli, synthétisé et analysé de nombreuses données afin d'établir les documents pertinents, y compris les contributions des Parties contractantes et des autres parties prenantes concernées, sur l'application de l'article 9 du Traité international au niveau national. À la demande du Groupe d'experts, le Secrétariat a appelé activement les Parties contractantes et les parties prenantes concernées à fournir les informations nécessaires à l'application de l'article 9 du Traité international à l'échelon national selon la présentation et le modèle élaborés par le Groupe d'experts, afin de faciliter l'inclusion des données pertinentes dans le projet d'inventaire. Sur la base des informations reçues, le Secrétariat a intégré dans le projet d'inventaire les mesures prises au plan national, les pratiques optimales et l'expérience acquise en matière de concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

#### **SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION VISÉ À L'ARTICLE 17 DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

23. La troisième réunion du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information visé à l'article 17 s'est tenue les 21 et 22 juin 2018, avec le soutien financier extrabudgétaire du Gouvernement canadien. Le Comité a examiné les activités et la mise en œuvre du programme de travail sur le Système mondial d'information, ainsi que l'accès aux informations sur les RPGAA et leur utilisation.

24. Le Secrétariat a continué de prêter un appui à la mise en œuvre du programme de travail, principalement grâce au soutien financier extrabudgétaire du Gouvernement allemand. Au 8 août 2019, le Système mondial d'information avait attribué 843 471 identificateurs numériques d'objet (identificateurs DOI) à des RPGAA par l'intermédiaire de son portail en ligne. Ce chiffre correspond à plus de 30 pour cent du matériel dont la présence dans le Système multilatéral a été notifiée à l'Organe directeur. Pendant l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a publié les descripteurs et les directives concernant les identificateurs DOI, ainsi qu'un nouveau module contenant des statistiques pertinentes<sup>10</sup>. Conformément aux indications du Comité scientifique consultatif, le Secrétariat s'est également employé à élaborer des modèles de cas illustrant l'intérêt d'établir des liens entre les informations existantes par l'intermédiaire du Système mondial d'information, en se fondant sur une analyse de l'expérience des utilisateurs pour ce qui est de l'adoption des identificateurs DOI.

25. L'accent a été mis en particulier sur les liens entre le fonctionnement du Système mondial d'information et celui du Système multilatéral. Ces liens permettront d'améliorer la visibilité du matériel disponible au moyen du serveur attribuant les identificateurs DOI, conformément à la vision et au programme de travail du Système mondial d'information. La «distribution intégrée» de matériel génétique végétal et d'informations s'y rapportant grâce aux deux systèmes principaux permet d'accroître leur accessibilité, est source de valeur ajoutée pour les utilisateurs et contribue au partage des avantages non monétaires.

### STRATÉGIE DE FINANCEMENT

26. Le Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources (le Comité sur le financement) s'est réuni à deux reprises pendant l'exercice biennal en cours afin d'élaborer le projet actualisé de stratégie de financement et les annexes qui s'y rapportent, ainsi qu'un projet de mandat concernant un éventuel comité permanent sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources. Sa dixième réunion s'est tenue du 5 au 7 septembre 2018 et sa onzième du 7 au 10 mai 2019. Les gouvernements italien et allemand ont apporté un soutien financier supplémentaire à l'actualisation de la stratégie de financement.

27. Avant ces réunions, le Secrétariat a organisé des manifestations spéciales qui comprenaient des présentations intéressantes des travaux du Comité sur le financement. La première réunion portait sur le financement novateur, les mégadonnées et les autres tendances en matière de financement de la biodiversité agricole et la deuxième sur la concrétisation de la stratégie de financement du Traité international.

28. Afin d'aider le Comité dans son travail, le Secrétariat a rassemblé et analysé des données issues de sources extrêmement diverses, y compris des enquêtes, des entretiens, une réunion d'experts informelle et des études. Ces données ont fourni des informations nouvelles et importantes sur la conjoncture financière liée à la mise en œuvre du Traité et ont permis de renforcer la coopération avec les partenaires d'exécution clés et les principaux outils de financement du Traité international. Par ailleurs, le Secrétariat a facilité une consultation électronique sur la méthode actualisée qui sert à définir les objectifs de la stratégie de financement, du 1<sup>er</sup> au 22 mars 2019.

---

<sup>10</sup> En ce qui concerne les statistiques du Système mondial d'information sur le matériel enregistré, voir <https://ssl.fao.org/glis/stats/index>.



## Fonds fiduciaire pour le partage des avantages

### *Quatrième cycle de projets*

29. Le quatrième appel à propositions du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages a été lancé le 15 décembre 2017. Sur les 556 propositions préliminaires reçues, 364 remplissaient les critères d'une demande de financement à l'issue de la présélection effectuée par le Secrétariat. En se fondant sur les résultats des travaux du groupe d'experts, le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur a approuvé un portefeuille de 20 nouveaux projets qui seront financés au titre du quatrième appel à propositions, pour un montant total de 5,9 millions d'USD. Comme l'avait recommandé le Bureau, le Secrétariat a décerné des certificats d'excellence aux projets qui avaient été présélectionnés mais n'ont finalement pas été retenus, afin de faciliter les efforts de mobilisation de ressources les concernant.

30. Le portefeuille découlant du quatrième appel à propositions marque une transition vers une approche programmatique appliquée à l'exécution des projets du Fonds fiduciaire et constitue un pont vers une mise en œuvre plus stratégique de la stratégie de financement. En octobre 2018, le Secrétariat a organisé un atelier d'assistance à l'intention des 20 candidats retenus au titre du quatrième appel à propositions. Lors de cet atelier, le premier de la sorte depuis la création du Fonds fiduciaire, tous les partenaires ont travaillé de concert en adoptant une approche programmatique pour affiner leurs propositions de projet et établir des liens entre certains projets et entre les régions.

31. Le Secrétariat s'efforce d'intégrer les enseignements et les éléments qui se sont fait jour lors de l'atelier, y compris la création d'une plateforme de communication dans le cadre du Fonds fiduciaire. L'objectif de la plateforme est de rassembler tous les partenaires du Fonds au sein d'une communauté, de créer des synergies et des complémentarités entre les projets financés par le Fonds, de favoriser l'échange de connaissances et de partager des solutions innovantes pour faire face à des enjeux communs.

32. Après l'atelier, le Secrétariat a mis la dernière main aux accords contractuels (lettres d'accord) qui devaient être signés avec les partenaires d'exécution du quatrième appel à propositions. Au moment de la rédaction du présent document, 60 pour cent des lettres d'accord avaient été signées et les premiers décaissements avaient été effectués.

### *Troisième cycle de projets*

33. Le portefeuille découlant du troisième appel à propositions se compose de 20 projets mis en œuvre dans 45 pays en développement<sup>11</sup>. Au moment de la rédaction du présent document, 95 pour cent des projets étaient en cours d'exécution depuis plus de deux ans et demi.

34. Le Secrétariat entretient des contacts réguliers avec les partenaires d'exécution et continue de suivre la mise en œuvre du portefeuille de projets. Les données et les statistiques sur les principales réalisations, y compris les résultats et les produits découlant de l'exécution du portefeuille, ont été compilées et diffusées.

35. Entre mars et avril 2018, le Secrétariat a facilité deux visites de donateurs concernant le troisième cycle de projets au Kenya, au Malawi et en Tanzanie. Les principaux donateurs du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, à savoir la Norvège et l'Union européenne (UE), ont participé à ces visites. Celles-ci ont permis tant au Secrétariat qu'aux donateurs de constater l'impact des projets du Fonds fiduciaire sur les bénéficiaires et les communautés agricoles locales.

---

<sup>11</sup> Le nombre initial de projets approuvés était de 22. À ce jour, deux lettres d'accord n'ont pas été signées en raison d'une série d'obstacles bureaucratiques et juridiques dans les pays où les projets devaient être exécutés (Costa Rica et Cuba).

36. La mise en œuvre du portefeuille relevant du troisième appel à propositions prendra fin en décembre 2019. Le Secrétariat a commencé à planifier l'évaluation indépendante des projets financés au titre du troisième cycle, en collaboration avec le Bureau de l'évaluation de la FAO.

#### *Autres questions*

37. En novembre 2017, l'UE a effectué une mission de suivi axée sur les résultats concernant certains projets du Fonds fiduciaire en Turquie et en Ouganda. Depuis lors, le Secrétariat et l'UE collaborent afin de donner suite aux principales recommandations découlant de la mission et le Secrétariat a élaboré un plan d'action pour les recommandations (le Plan). Ce Plan contient des mesures concrètes destinées à améliorer le fonctionnement du Fonds fiduciaire, à accroître son efficacité et son efficience, à permettre la communication des résultats du Fonds fiduciaire et à renforcer la visibilité, les connaissances et les données. Un rapport détaillé sur le fonctionnement du Fonds fiduciaire figure dans le document IT/GB-8/19/9.1/Inf.1, intitulé *The Benefit-sharing Fund: 2018–2019 Report* [rapport 2018-2019 sur le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages].

### HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

38. Pendant l'exercice biennal en cours, le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur s'est réuni à deux reprises, les 4 et 5 avril 2018 puis les 21 et 22 mars 2019, afin de formuler des indications sur les préparatifs de la huitième session et sur d'autres questions de gouvernance pour faciliter le travail de l'Organe directeur pendant la période intersessions. À cet égard, il a également organisé plusieurs téléconférences afin d'examiner diverses questions nécessitant une décision de sa part, notamment la composition des organes subsidiaires, le fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le choix des membres du Conseil d'administration du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures.

39. Le Secrétaire a organisé régulièrement des séances d'information à l'intention des représentants permanents auprès de la FAO, à Rome, afin de faire le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Traité international. Trois séances d'information se sont tenues pour l'instant et une autre est prévue pour octobre 2019. Elle portera sur les résultats des processus intersessions et les préparatifs de la huitième session de l'Organe directeur.

40. Étant donné que la plupart des processus intersessions d'élaboration des politiques étaient terminés au moment de la rédaction du présent document, le Secrétariat se concentre sur les préparatifs de la session prochaine de l'Organe directeur. Il s'agit notamment d'établir les documents et les supports de communication, ainsi que de procéder aux arrangements logistiques et relatifs aux voyages. Une page du site Internet du Traité international est consacrée à la huitième session<sup>12</sup>. Elle contient les informations et les annonces nécessaires, ainsi que les documents de présession.

## **B. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET FORMATION AU SERVICE DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

41. Bien que les Parties contractantes aient accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre du Traité international au fil des années, une nécessité demeure et se fait de plus en plus pressante, celle d'une sensibilisation plus approfondie et d'un renforcement des capacités accru concernant les divers mécanismes et dispositions du Traité. La mise en œuvre nationale et régionale du Traité international requiert encore le renforcement d'une large palette de capacités aux niveaux technique, stratégique et administratif. En conséquence, de nombreuses Parties contractantes ont sollicité une aide à l'élaboration des mesures ou des mécanismes institutionnels, juridiques, stratégiques et administratifs indispensables à la mise en place des principaux systèmes du Traité.

---

<sup>12</sup> <http://www.fao.org/plant-treaty/eighth-governing-body/fr/>.

42. Le renforcement des capacités est particulièrement pertinent au présent exercice biennal pour donner suite aux décisions prises par l'Organe directeur à sa septième session. L'importance des RPGAA aux plans de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la promotion d'une agriculture durable et de l'adaptation au changement climatique a été réaffirmée dans plusieurs résolutions et l'Organe directeur a appelé les Parties contractantes à déployer davantage d'efforts pour mettre en œuvre pleinement le Traité international. Cependant, la plupart des activités et des initiatives de renforcement des capacités ont été menées au moyen de ressources extrabudgétaires, tel qu'indiqué dans la deuxième partie de ce document.

43. Le Secrétariat a continué d'aider les utilisateurs de l'Accord type de transfert de matériel et à prêter un appui au fonctionnement du Système multilatéral par l'intermédiaire du service d'assistance. Pendant l'exercice biennal en cours, plus de 85 utilisateurs ont reçu des informations et bénéficié d'un appui. Par ailleurs, le Secrétariat a participé à plusieurs ateliers sur l'accès et le partage des avantages organisés par des institutions partenaires, notamment Bioversity International, la CDB, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), des banques de gènes nationales et plusieurs universités. Il a également élaboré des documents de formation et de diffusion sur le Système mondial d'information, seul ou en collaboration avec un large éventail de partenaires.

### **C. COOPÉRATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS**

44. Au cours du présent exercice biennal, le Secrétariat a poursuivi sa collaboration et ses partenariats avec d'autres organisations et organes internationaux afin d'appuyer et de faire progresser la mise en œuvre du Traité international. Cette coopération et cette collaboration se sont matérialisées selon des modalités différentes et sous diverses formes, qui allaient du renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre au niveau national jusqu'à l'appui aux processus relatifs aux politiques à l'échelon mondial. Les initiatives de renforcement des capacités et de formation organisées conjointement par des organisations partenaires ont joué un rôle particulièrement important pour ce qui était d'aider les Parties contractantes à mettre en œuvre le Traité de façon harmonieuse et complémentaire avec d'autres instruments pertinents.

45. Le Secrétariat a coorganisé un certain nombre de manifestations, ou y a participé, au sein et à l'extérieur de la FAO en vue de promouvoir la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et de sensibiliser aux droits des agriculteurs. Un rapport détaillé sur la coopération et les activités collaboratives qui ont été menées avec les organisations et les instruments internationaux pertinents figure dans les documents présentés au titre du point 15 de l'ordre du jour, intitulé «Coopération avec des organisations et des instruments internationaux».

### **D. ADHÉSION AU TRAITÉ**

46. Tout au long de l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a continué, en vue de tirer le meilleur parti des possibilités offertes, à s'efforcer de faire adhérer davantage de pays au Traité international. En outre, le Secrétaire a collaboré avec le Bureau du Directeur général de la FAO afin de rédiger et de distribuer des lettres officielles encourageant certains pays à adhérer au Traité. Depuis la septième session de l'Organe directeur, deux nouveaux pays (la Mongolie et la Géorgie) ont rejoint le Traité, portant ainsi le nombre total de Parties contractantes à 146 au 1<sup>er</sup> août 2019. Des informations supplémentaires sur les démarches entreprises pour accroître le nombre de Parties contractantes figurent dans le document IT/GB-8/19/6, *Rapport du Secrétaire*.

### **E. COMMUNICATION**

47. Tout au long de l'exercice biennal en cours, le Secrétariat a continué de faire mieux connaître le Traité international, auprès des parties prenantes existantes comme de publics nouveaux. La présence du Traité international sur les réseaux sociaux n'a cessé de se renforcer, comme l'illustre l'augmentation notable du nombre de connexions et d'abonnés. Le Secrétariat a continué à mettre à

jour et à améliorer régulièrement son site Internet. Il a publié de nombreuses actualités, mettant en exergue les principales manifestations et réalisations, tant sur le site que sur les réseaux sociaux.

48. La huitième session de l'Organe directeur a été conçue comme une manifestation à l'échelle de l'Organisation, dont l'objectif est d'améliorer la visibilité du Traité international au sein de la FAO et auprès de publics externes. Un concept détaillé de présentation destiné à l'Atrium de la FAO et d'autres produits et activités de communication complémentaires sont en cours d'élaboration aux fins de la session. Ils s'inscrivent dans un plan de communication complet qui vise à mettre en lumière le quinzième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité. Un rapport exhaustif sur les activités de communication figure dans le document IT/GB-8/19/6/Inf.1, intitulé *Implementation of the Communication Strategy of the International Treaty* [mise en œuvre de la stratégie de communication du Traité international].

## **DEUXIÈME PARTIE: ACTIVITÉS FINANCÉES PAR DES DONATEURS AU TITRE DU FONDS SPÉCIAL À DES FINS CONVENUES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2018-2019**

49. Au cours l'exercice biennal 2018-2019 comme des précédents, le Fonds spécial a apporté des contributions substantielles à la progression du Traité international et à la mise en œuvre efficace de ses principaux systèmes et processus fonctionnels. Ces activités ont démultiplié et renforcé les effets des activités essentielles conduites dans le cadre du budget administratif de base.

50. La présente section contient un résumé des principaux résultats des activités et des projets conçus et mis en œuvre en dehors du programme de travail de base, tel que convenu entre les donateurs et le Secrétaire. Des rapports spécifiques, y compris un rapport financier, sont élaborés et transmis séparément aux différents donateurs à leur demande, conformément aux règles pertinentes de la FAO et selon les modalités de financement fixées.

51. L'Organe directeur est invité à reconnaître ces contributions importantes et à remercier les donateurs qui ont généreusement mis à disposition des fonds considérables à l'appui des processus et des systèmes opérationnels du Traité international en dehors du budget administratif de base.

### **F. PRINCIPAUX RÉSULTATS**

52. Dans l'additif à l'annexe 1 de la résolution 14/2017, les six projets suivants ont fait l'objet d'une recommandation en faveur de leur financement par des donateurs:

- i) Programme du Traité à l'appui du partage des avantages (500 000 USD);
- ii) Programme commun de renforcement des capacités aux fins de l'harmonisation de la mise en œuvre du Traité, de la CDB et du Protocole de Nagoya (600 000 USD);
- iii) Diffusion, sensibilisation et promotion du Traité (550 000 USD);
- iv) Programme de formation sur le Traité (460 000 USD);
- v) Système mondial d'information sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture visé à l'article 17 du Traité (1,1 million d'USD);
- vi) Conservation, utilisation durable des RPGAA et droits des agriculteurs au titre des articles 5, 6 et 9 du Traité (500 000 USD).

53. Une forte proportion des ressources versées au Fonds spécial à des fins convenues étaient destinées à financer les processus de politique générale et les réunions techniques, la mise en œuvre des programmes de travail et le fonctionnement des principaux systèmes relevant du programme de travail de base, dont les résultats figurent par conséquent dans les documents pertinents présentés à la huitième session de l'Organe directeur. La liste ci-dessous indique les contributions apportées à des fonds spéciaux pour l'exercice biennal 2018-2019:

- Canada: organisation de la troisième réunion du Comité scientifique consultatif sur le Système mondial d'information;
- Allemagne: exécution du programme de travail relatif au Système mondial d'information; appui aux pays en développement aux fins de l'établissement des rapports de mise en œuvre nationaux au titre des Procédures d'application;
- Irlande: appui à la participation des pays en développement à la huitième session de l'Organe directeur;
- Italie: application des résolutions 2 (amélioration du Système multilatéral), 3 (stratégie de financement), 4 (fonctionnement du Système multilatéral), 6 (utilisation durable) et 9 (coopération avec la CDB) formulées par l'Organe directeur à sa septième session, et réunions préparatoires pour la huitième session de l'Organe directeur;
- Pays-Bas: activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;

- Norvège: organisation des réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs; activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages; stratégies relatives à la conservation des végétaux cultivés; réunions préparatoires pour la huitième session de l'Organe directeur; mise en œuvre générale du Traité;
- Suède: appui au Programme de travail et à la mise en œuvre générale du Traité;
- Suisse: activités du Comité consultatif *ad hoc* sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources; activités du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages.

54. Bien que la plupart des fonds aient été affectés à des activités ou des projets en particulier, y compris l'exécution d'éléments du programme de travail de base, certaines contributions étaient destinées à prêter un appui général aux travaux menés dans le cadre du Traité. Cette souplesse s'est avérée cruciale en ce qu'elle a permis au Secrétariat de réagir rapidement et de réaliser les tâches supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de base et des activités d'appui importantes. Au cours du présent exercice biennal, les gouvernements irlandais et suédois ont offert des contributions financières au Fonds spécial, qui ont permis de faire progresser considérablement l'exécution du programme de travail de l'Organe directeur.

#### a) APPLICATION DU TRAITÉ

55. Avec le soutien financier du Gouvernement allemand, le Secrétariat a organisé trois ateliers régionaux en 2018 en vue de favoriser la mise en œuvre au niveau national par les Parties contractantes, dans le respect des Procédures d'application. Ces ateliers se sont tenus en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Ils ont permis de donner des informations sur les Règles d'application, la présentation des rapports nationaux concernant la mise en œuvre du Traité international et le système de rapports en ligne, ainsi que le mécanisme de transmission officiel. Ils ont également été l'occasion d'échanger des opinions et des données d'expérience sur la mise en œuvre du Traité international au niveau régional. En outre, le Secrétariat a animé deux webinaires, l'un en anglais et l'autre en espagnol, qui s'adressaient spécifiquement aux Parties contractantes qui ne pouvaient pas participer aux ateliers.

56. En août 2019, 53 rapports nationaux avaient été reçus par le Secrétaire et publiés sur le site Internet du Traité international, soit près de quatre fois plus que le nombre de rapports disponibles à la septième session de l'Organe directeur. Ces rapports nationaux ont fourni de précieuses informations sur les efforts déployés par les Parties contractantes pour mettre en œuvre le Traité international, qu'il s'agisse des progrès accomplis, des difficultés rencontrées ou encore des enseignements tirés. En outre, les résultats des ateliers ont alimenté considérablement les travaux du Comité d'application.

#### b) SYSTÈME MULTILATÉRAL D'ACCÈS ET DE PARTAGE DES AVANTAGES

57. La fourniture de données et de mesures de référence concernant la diversité génétique des végétaux est essentielle pour que les décideurs, aux niveaux mondial, régional et national, puissent mettre au point des stratégies propres à garantir comme il se doit la conservation et l'utilisation adéquates des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. S'il disposait d'une base factuelle et d'analyses régulières concernant les végétaux qui revêtent une importance internationale en matière d'alimentation et d'agriculture, l'Organe directeur pourrait améliorer la mise en œuvre du Traité international. De plus, cela sensibiliserait le public à la pertinence du Système multilatéral du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale.

58. Le Gouvernement norvégien a mis à disposition des fonds destinés à la réalisation d'une étude qui fournira des données et des mesures de référence relatives aux ressources phytogénétiques, tel qu'indiqué plus haut. Par conséquent, ces travaux contribueront à améliorer la mise en œuvre du Système multilatéral et, plus largement, d'autres dispositions, en particulier les articles 5 et 6, ainsi que des mécanismes du Traité international. À sa dernière session, l'Organe directeur a recommandé au Fonds fiduciaire de renforcer sa collaboration et sa complémentarité avec le Traité international sur

les questions scientifiques et techniques, notamment de mieux articuler l'actualisation et la mise en œuvre des stratégies mondiales de conservation des espèces cultivées. L'étude de référence est réalisée en coopération avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT). Des informations supplémentaires sur cette étude figurent dans le document IT/GB-8/19/15.2, aux paragraphes 17 à 21.

**c) ARTICLES 6 – UTILISATION DURABLE DES RPGAA ET 9 – DROITS DES AGRICULTEURS**

59. En application de la résolution 6/2017, et avec l'appui extrabudgétaire du Gouvernement italien, le Secrétariat a organisé une réunion d'experts informelle en mai 2018 à Bari (Italie) sur l'utilisation durable des RPGAA et la mise en œuvre du Programme conjoint pour une biodiversité agricole au service de l'utilisation durable des RPGAA (le Programme conjoint). À la lumière des résultats de la réunion informelle, le Secrétariat a animé des consultations sous la forme d'enquêtes en ligne concernant la création éventuelle du Programme conjoint, dont les résultats ont été communiqués au Comité technique *ad hoc* sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour examen dans le cadre de sa consultation électronique.

60. Avec le soutien financier du Gouvernement italien, le Secrétariat a organisé en 2019 trois ateliers de formation régionaux sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et les droits des agriculteurs. Ces ateliers se sont tenus en Asie, en Afrique et en Amérique latine et ont permis aux parties prenantes de mieux comprendre ces questions dans le contexte de la mise en œuvre du Traité international. Outre l'établissement de liens entre les politiques mondiales pertinentes intéressant la diversité des cultures, la sécurité alimentaire et le changement climatique, et l'élaboration et la mise en œuvre de plans et de programmes nationaux à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA et de la concrétisation des droits des agriculteurs, les ateliers ont servi de plateforme pour la mutualisation des données d'expérience, des pratiques optimales et des enseignements tirés.

61. Par ailleurs, les contributions des gouvernements italien et norvégien ont permis de financer les travaux du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs, ainsi que les services d'interprétation pour ses réunions et la traduction des documents de travail dans différentes langues.

**d) SYSTÈME MONDIAL D'INFORMATION VISÉ À L'ARTICLE 17 DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

62. Depuis janvier 2017, le Gouvernement allemand prête un appui à un projet sur trois ans qui vise à accroître la valeur et l'utilisation des RPGAA en facilitant l'accès aux informations scientifiques et en renforçant les capacités. Il contribue à la mise en œuvre du programme de travail du Système mondial d'information visé à l'article 17 sur trois fronts principaux:

- Élaboration d'un ensemble de services et d'activités de base visant à établir des liens entre les systèmes d'information et les ensembles de données existants et futurs sur les ressources phylogénétiques;
- Établissement et promotion de normes pour la description du matériel génétique et le recueil d'informations sur ce matériel, et la communication d'avis scientifiques au Secrétaire et à l'Organe directeur aux fins d'une exécution efficace du programme de travail sur le Système mondial d'information;
- Organisation d'activités de formation dans deux régions, dans le cadre d'un volet de renforcement des capacités, visant à accroître les capacités tant individuelles qu'organisationnelles pour ce qui est de recueillir et d'échanger des informations non confidentielles relatives au matériel génétique se trouvant dans le Système multilatéral et d'autres renseignements utiles aux sélectionneurs de végétaux, aux agriculteurs et aux chercheurs.

63. Au cours du présent exercice biennal, plusieurs ateliers ont porté sur l'inscription des RPGAA dans le Système mondial d'information, y compris une formation sur les identificateurs DOI et l'amélioration de la documentation sur les RPGAA. Un atelier régional s'est tenu en Afrique du Sud à l'intention des pays d'Afrique australe et un autre en Tunisie pour la région Proche-Orient et Afrique du Nord. Ces ateliers ont rassemblé des conservateurs de banque de gènes, des sélectionneurs de végétaux et des chercheurs de plusieurs pays et ont abouti au renforcement des capacités tant personnelles qu'institutionnelles en matière de recueil et d'échange de données sur les RPGAA dans le Système mondial d'information et à la création d'un pôle du Système mondial d'information pour chaque des deux régions. Dans le cadre de ce projet, le Secrétariat a également élaboré un certain nombre de documents de formation et de diffusion sur le Système mondial d'information en plusieurs langues, seul ou en collaboration avec un large éventail de partenaires.

64. Le projet a également permis d'améliorer le portail du Système mondial d'information et de prêter un appui aux utilisateurs, qui ont inscrit 883 984 RPGAA. Le Secrétariat a élaboré un module statistique qui fournit des informations sur les aspects intéressants du matériel inscrit, comme sa provenance et son état biologique, et de vérifier le caractère complet des informations communiquées. Grâce au projet, le Système mondial d'information s'est perfectionné; il répond aux besoins des utilisateurs et il est plus étroitement lié au Système multilatéral, ce qui améliore son efficacité.

65. Par ailleurs, l'Allemagne a mis à disposition des fonds affectés à l'exécution d'un projet d'un an, lancé en juin 2019, dont l'objectif est de remédier aux lacunes et au manque de cohérence des méthodes de collecte d'informations sur les RPGAA, en particulier pour les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées qui se trouvent dans des conditions *in situ*. Ces lacunes font obstacle au partage de l'information au sein de la communauté scientifique et au développement de services à valeur ajoutée à l'intention des sélectionneurs de végétaux et des organisations travaillant sur la biodiversité agricole.

66. Le projet conforte les travaux sur les descripteurs relatifs aux espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées qui ont été réalisés dans le cadre de récentes initiatives menées aux niveaux national et international dans différentes régions. En outre, il tire parti des travaux sur le Système mondial d'information et les identificateurs DOI menés dans le cadre de l'autre projet financé par l'Allemagne, décrit plus haut, ainsi que de projets internationaux comme Farmer's Pride, financé par le programme cadre Horizon 2020 de l'UE. Le projet transmettra aux points de contact nationaux la liste des descripteurs validée au plan international pour le recueil d'informations sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées qui se trouvent dans des conditions *in situ* et encouragera son utilisation. Les bénéficiaires sont notamment les chercheurs, les sélectionneurs de végétaux et les spécialistes de la conservation du monde entier.

#### e) AUTRES QUESTIONS

67. Afin d'aider les Parties contractantes à participer efficacement à la huitième session de l'Organe directeur, avec le soutien financier des gouvernements italien et norvégien, le Secrétariat a facilité l'organisation de quatre consultations préparatoires régionales, en coordination avec les vice-présidents des différentes régions. Ces consultations ont eu lieu en Amérique latine, au Proche-Orient, en Afrique et en Asie entre septembre et octobre 2019. Elles ont fourni des informations sur le processus intersessions et un aperçu des principaux résultats, ainsi qu'un plan de la session. Elles ont également apporté des éclaircissements sur les arrangements logistiques. De plus, elles ont permis aux délégués de débattre et d'harmoniser les positions régionales sur les diverses questions figurant à l'ordre du jour de la huitième session de l'Organe directeur.



## **TROISIÈME PARTIE: CONCLUSION ET OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

68. Tel qu'indiqué – et comme cela est le cas depuis plusieurs années –, une grande partie des activités susmentionnées, y compris les processus intersessions d'élaboration de politiques, ont été rendues possibles et menées à bien grâce aux ressources financières extrabudgétaires fournies par quelques généreux donateurs. Ces ressources ont complété les fonds reçus au titre du budget administratif de base, dans la mesure où les contributions à celui-ci demeurent inférieures au budget adopté et donc insuffisantes. En fait, les fonds supplémentaires sont devenus indispensables à l'obtention des résultats escomptés au titre du programme de travail de base de l'Organe directeur.

69. Il convient toutefois de rappeler que les sommes versées au Fonds spécial à des fins convenues (qu'elles soient issues de donateurs multiples ou de comptes individuels) ne peuvent se substituer aux crédits du budget administratif de base. Si le budget administratif de base est constitué des versements des Parties contractantes sans affectation spécifique aux activités du programme de travail de base convenu pour l'exercice biennal, les fonds spéciaux résultent d'accords particuliers passés entre des donateurs à titre individuel et le Secrétaire, en dehors du programme de travail de base.

70. Nombre des processus d'élaboration de politiques et des réunions techniques qui se sont déroulés pendant l'exercice biennal ont nécessité beaucoup de travail préparatoire, notamment la collecte, la compilation et l'analyse d'une quantité considérable d'informations et de données, pour discussion. De ce fait, le Secrétariat a été contraint d'avoir recours à des ressources humaines supplémentaires afin d'obtenir les résultats attendus dans les délais fixés et avec la qualité requise, ainsi que de fournir les services opérationnels nécessaires et d'autres types d'assistance.

71. Tel qu'indiqué à l'*annexe 1*, le nombre de réunions organisées par le Secrétariat a augmenté par rapport à l'exercice biennal précédent et certaines réunions intersessions ont nécessité une participation plus large et plus diversifiée, y compris celle de parties prenantes clés autres que les Parties contractantes, étant donné la complexité des questions à traiter. Par conséquent, des services d'interprétation et de traduction ont dû être fournis aux fins de l'organisation de ces réunions. Cela a inévitablement entraîné une augmentation du coût des réunions, outre les dépenses engagées pour faciliter la participation de délégués de pays en développement.

72. Le Fonds spécial à l'appui de la participation des pays en développement se trouve encore dans une situation précaire. Seuls de rares donateurs ont répondu à l'invitation adressée par l'Organe directeur à sa septième session et à l'appel à contributions lancé par le Secrétaire. Après la huitième session, le Fonds fiduciaire sera pratiquement vide et devra être reconstitué de toute urgence pour que le Programme de travail qui sera peut-être adopté à la présente session soit exécuté.

### **INDICATIONS QUE L'ORGANE DIRECTEUR EST INVITÉ À DONNER**

73. L'Organe directeur est invité à prendre note du présent rapport.

*Annexe 1*

Liste des réunions et ateliers organisés par le Secrétariat pendant l'exercice biennal 2018-2019 * I: interprétation, T: traduction (anglais, arabe, espagnol, français)						
2018		DATE	LIEU	DOCUMENTS	PARTICIPANTS AIDÉS	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS
1	Première réunion du Bureau de la huitième session de l'Organe directeur	4-5 AVR.	Rome (Siège de la FAO)	13	3	11
2	Fonds fiduciaire pour le partage des avantages: réunion du Groupe d'experts indépendant chargé du quatrième appel à propositions	14-18 MAI	Rome (Siège de la FAO)	1	12	12
3	Réunion d'experts informelle sur la mise en œuvre de l'utilisation durable des RPGAA et du programme conjoint sur la biodiversité agricole	23-25 MAI	Bari (Italie)	6	14	30
4	Troisième réunion du Comité scientifique consultatif sur l'article 17 et le Système mondial d'information	21-22 JUIN	Rome (Siège de la FAO)	10	12	30
5	Consultation informelle organisée par les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	11 JUILL.	Rome (Siège de la FAO)	3	6	12
6	Séance d'information à l'intention des représentants permanents sur les résultats de la septième session de l'Organe directeur et la suite à donner (I)	12 JUILL.	Rome (Siège de la FAO)	2	0	50
7	Consultation informelle organisée par les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (I)	30-31 AOÛT	Addis-Abeba (Éthiopie)	5	7	20
8	Dixième réunion du Comité consultatif <i>ad hoc</i> sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources	5-7 SEPT.	Rome (Siège de la FAO)	20	8	18

9	Première réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (I)	11-14 SEPT.	Rome (Siège de la FAO)	14	23	66
10	Huitième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (I + T)	10-12 OCT.	Rome (Siège de la FAO)	11	17	55
11	Fonds fiduciaire pour le partage des avantages: atelier d'assistance sur les propositions de projet formulées au titre du quatrième appel (I)	22-26 OCT.	Rome (Siège de la FAO)	3	23	25
12	Atelier régional sur l'établissement des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre du Traité international – Afrique (application)	30 OCT.- 1 <sup>ER</sup> NOV.	Addis-Abeba (Éthiopie)	1	34	34
13	Atelier sur le Système mondial d'information pour les régions Afrique et Proche-Orient	6-8 NOV.	Tunis (Tunisie)	2	11	28
14	Atelier régional sur l'établissement des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre du Traité international – Amérique latine (application)	4-6 DÉC.	Antigua (Guatemala)	2	12	13
15	Atelier régional sur l'établissement des rapports nationaux relatifs à la mise en œuvre du Traité international – Asie (application)	11-13 DÉC.	New Delhi (Inde)	1	11	27
2019		DATE	LIEU	DOCUMENTS	PARTICIPANTS AIDÉS	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS
16	Consultation informelle organisée par les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	15-16 JANV.	San José (Costa Rica)	2	15	28
17	Séance d'information conjointe animée par les secrétariats de la CRGAA et du Traité international à l'intention des représentants permanents	22 JANV.	Rome (Siège de la FAO)	1	0	80
18	Troisième réunion du Comité d'application	31 JANV.- 1 <sup>ER</sup> FÉV.	Rome (Siège de la FAO)	9	8	14

19	Formation régionale sur l'utilisation durable des RPGAA et les droits des agriculteurs – Asie	5-8 MARS	Manille (Philippines)	1	16	58
20	Deuxième réunion du Bureau de la huitième session de l'Organe directeur	21-22 MARS	Rome (Siège de la FAO)	13	3	10
21	Consultation informelle organisée par les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	25-27 MARS	Addis-Abeba (Éthiopie)	1	17	33
22	Quatrième réunion (consultation électronique) du Comité technique <i>ad hoc</i> sur l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	8 AVR.- 5 MAI	Par voie électronique	8	0	16
23	Onzième session du Comité consultatif <i>ad hoc</i> sur la stratégie de financement et la mobilisation de ressources (avec une manifestation spéciale le 7 mai)	8-10 MAI	Rome (Siège de la FAO)	22	9	25
24	Deuxième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (I + T)	20-23 MAI	Rome (Siège de la FAO)	10	22	68
25	Groupe permanent de spécialistes des questions juridiques sur le Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	27-28 MAI	Rome (Siège de la FAO)	4	4	10
26	Consultation informelle organisée par les coprésidents du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages	28-30 MAI	Rome (Siège de la FAO)	2	17	52
27	Neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (avec une manifestation spéciale le 16 juin) (I + T)	17-21 JUIN	Rome (Siège de la FAO)	15	16	51
28	Atelier d'experts: biométrie – les végétaux qui nourrissent le monde	24-25 JUILL.	Rome (Siège de la FAO)	1	6	14
29	Formation régionale sur l'utilisation durable des RPGAA et les droits des agriculteurs – Afrique	29 JUILL.- 1ER AOÛT	Dakar (Sénégal)	0	29	50

30	Formation régionale sur l'utilisation durable des RPGAA et les droits des agriculteurs – Amérique latine	5-8 AOÛT	Montevideo (Uruguay)	0	18	46
31	Réunion préparatoire régionale pour la huitième session de l'Organe directeur – Amérique latine	10-12 SEPT.	Buenos Aires (Argentine)	2	32	45
32	Réunion préparatoire régionale pour la huitième session de l'Organe directeur – Proche-Orient (I)	16-18 SEPT.	Dubaï (Émirats arabes unis)	2	17	30
33	Réunion préparatoire régionale pour la huitième session de l'Organe directeur – Afrique (I)	25-27 SEPT.	Kigali (Rwanda)	2	40	60
34	Réunion préparatoire régionale pour la huitième session de l'Organe directeur – Asie	8-10 OCT.	New Delhi (Inde)	2	28	40
35	Reprise de la neuvième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages (I + T)	24-26 OCT.	Rome (Siège de la FAO)	2	18	60
36	Séance d'information animée par le Secrétariat à l'intention des représentants permanents (I)	23 OCT.	Rome (Siège de la FAO)	1	0	80
37	Huitième session de l'Organe directeur (I + T)	9-16 NOV.	Rome (Siège de la FAO)	61	100	500
TOTAL				255	608	1801

*Annexe 2*

Liste des principales réunions auxquelles le Secrétariat a participé pendant l'exercice biennal 2018-2019			
2018		DATE	LIEU
1	Atelier de préparation des subventions pour les RPGAA au titre de l'Initiative Darwin	8-9 JANV.	Londres (Royaume-Uni)
2	CRGAA: atelier international sur l'accès et le partage des avantages	10-12 JANV.	Rome (Siège de la FAO)
3	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: réunion conjointe des équipes des secrétariats et séance de réflexion sur l'élaboration d'une stratégie mondiale et la levée de fonds	24-25 JANV.	Bonn (Allemagne)
4	CDB: Groupe spécial d'experts techniques chargé de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques	12-16 FÉVR.	Montréal (Canada)
5	Atelier national sur l'éventuelle ratification du Traité par la Russie, organisé conjointement avec l'Académie des sciences russe, l'Institut Vavilov et le Bureau de liaison de la FAO avec la Fédération de Russie	15 FÉVR.	Saint-Pétersbourg (Russie)
6	Sommet du dixième anniversaire de la Chambre forte semencière mondiale de Svalbard	24-25 FÉVR.	Oslo (Norvège)
7	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: atelier sur le projet du catalogue Genesys	4-6 MARS	Bonn (Allemagne)
8	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: groupe consultatif sur le projet relatif aux espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées	6-8 MARS	Oslo (Norvège)
9	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI): trente-cinquième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore	19-23 MARS	Genève (Suisse)

10	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: Conseil d'administration	20-22 MARS	Saint-Pétersbourg (Russie)
11	CDB: troisième réunion du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	20-22 MARS	Montréal (Canada)
12	Atelier national sur la mise en œuvre du Système mondial d'information	17-19 AVR.	Tunis (Tunisie)
13	Consulta Regional de América Latina y El Caribe sobre la implementación de los Derechos de los Agricultores	17-21 AVR.	Seberi (Brésil)
14	Comité directeur du Programme européen de coopération pour les ressources phytogénétiques	15-17 MAI	Thessalonique (Grèce)
15	Ministère de l'environnement du Mexique (SEMANART): dialogue mondial sur l'accès et le partage des avantages, organisé en préparation de la treizième Conférence des Parties à la CDB	24-25 MAI	Mexico (Mexique)
16	Fédération internationale des semences (FIS): Congrès mondial sur les semences	1 <sup>ER</sup> -8 JUIN	Brisbane (Australie)
17	Neuvième réunion annuelle du Comité directeur du Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement	5-8 JUIN	Montreux (Suisse)
18	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: Conseil des donateurs	14-15 JUIN	Bonn (Allemagne)
19	Réunion avec le Centre nordique de ressources génétiques sur la mise en œuvre du Système multilatéral et de l'article 15	19-20 JUIN	Alnarp (Suède)
20	CDB: Deuxième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application	9-13 JUILL.	Montréal (Canada)
21	CRGAA: neuvième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	25-27 JUILL.	Rome (Siège de la FAO)

22	Symposium international sur la sélection végétale par mutation et la biotechnologie	27-31 AOÛT	Vienne (Autriche)
23	Atelier conjoint sur la mise en œuvre synergique du Traité international et du Protocole de Nagoya pour la région du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes	25-28 SEPT.	Lima (Pérou)
24	Cinquième Congrès international sur le riz	15-17 OCT.	Singapour
25	Conférence sur le Traité international (utilisation durable des RPGAA et droits des agriculteurs) au Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)	19 OCT.	Bari (Italie)
26	Conférence internationale «We are what we eat»	19-20 OCT.	Lisbonne (Portugal)
27	Consultation nationale sur l'éventuelle ratification du Traité international par l'Afrique du Sud	22-24 OCT.	Pretoria (Afrique du Sud)
28	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: Conseil d'administration	24-25 OCT.	Bonn (Allemagne)
29	CRGAA: quatrième session de l'Équipe de spécialistes des questions techniques et juridiques relatives à l'accès et au partage des avantages	29-31 OCT.	Rome (Siège de la FAO)
30	CDB: quatorzième réunion de la Conférence des Parties (COP 14), neuvième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique (COP-MOP)	23-30 NOV.	Charm El Cheik (Égypte)
31	Renforcement des capacités en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	4-6 DÉC.	Hanoï (Viet Nam)



2019		DATE	LIEU
32	Réunion de DivSeek et Conférence internationale sur le génome végétal et animal	10-13 JANV.	San Diego (États-Unis d'Amérique)
33	CRGAA: dix-septième session ordinaire	18-22 FÉVR.	Rome (Siège de la FAO)
34	Séminaire international sur les RPGAA et atelier national sur l'éventuelle ratification du Traité international par la Chine	3-6 MARS	Beijing et Shenzhen (Chine)
35	Séminaire international «Utilisation durable des semences»	14 MARS	Udine (Italie)
36	Table ronde des donateurs du Centre d'étude des cultures et des arbres du Pacifique	24-31 MARS	Suva (Fidji)
37	Atelier régional de formation en matière de conservation et d'utilisation durable des RPGAA dans la région de l'ASEAN	7-12 AVR.	Mie (Japon)
38	Atelier sur la présélection basée sur l'utilisation d'espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et huitième réunion du groupe consultatif du programme sur l'adaptation de l'agriculture au changement climatique	24-26 AVR.	Rabat (Maroc)
39	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: Conseil d'administration	1 <sup>ER</sup> -3 MAI	Virginie (États-Unis d'Amérique)
40	Session de formation sur les questions techniques et de politique générale relatives à la modification du génome, à l'intention d'étudiants de pays en développement, au CIRAD	12-16 MAI	Montpellier (France)
41	Conseil consultatif externe de GenRes Bridge	16-17 MAI	Bruxelles (Belgique)
42	Programme «Cultiver la diversité, récolter la sécurité» d'Oxfam-Novib (atelier de lancement)	21-23 MAI	La Haye (Pays-Bas)

43	Fédération internationale des semences (FIS): Congrès mondial sur les semences	3-5 JUIN	Nice (France)
44	Atelier organisé par le Groupe régional Afrique de l'ONU et la Norvège sur les mécanismes de financement du nouvel instrument juridiquement contraignant pour les zones ne relevant pas d'une juridiction nationale	5-8 JUIN	Tarrytown (États-Unis d'Amérique)
45	Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité: atelier sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020	9-12 JUIN	Bern (Suisse)
46	Dixième réunion du Comité directeur de l'initiative InforMEA	12-14 JUIN	Montreux (Suisse)
47	Échange de données d'expérience au niveau régional sur les droits de propriété intellectuelle, la biodiversité et les protocoles communautaires relatifs à l'accès et au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles qui s'y rapportent	18-20 JUIN	Hanoï (Viet Nam)
48	Ateliers consultatifs nationaux sur l'éventuelle ratification du Traité international	8-13 JUILL.	Beijing et Shenzhen (Chine)
49	Élargir l'accès durable des agriculteurs à la diversité: étape 2 de l'initiative Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures-Norvège sur les espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées (consultation d'experts)	21-22 AOÛT	Oslo (Norvège)
50	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI) et Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: réunion sur les conséquences mondiales de l'inaction dans le domaine de la diversité génétique des végétaux cultivés	26-27 AOÛT	Washington (États-Unis d'Amérique)
51	Cinquante-cinquième session et réunion ministérielle de la Communauté internationale de la noix de coco	26-30 AOÛT	Manille (Philippines)
52	Douzième atelier panafricain sur l'accès et le partage des avantages	9-13 SEPT.	Le Cap (Afrique du Sud)
53	Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité: quatorzième réunion	27 SEPT.	Cambridge (Royaume-Uni)

	PARTICIPATION PRÉVUE		
54	Association européenne des semences: Congrès Euroseeds 2019	13-15 OCT.	Stockholm (Suède)
55	Conseil oléicole international (COI): séminaire sur le réseau de banques de matériel génétique du COI	21-25 OCT.	Cordoue (Espagne)
56	Atelier GenRes Bridge	28-30 OCT.	Tuusula (Finlande)
57	Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)	28 OCT.- 1 <sup>ER</sup> NOV.	Genève (Suisse)
58	Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures: Conseil d'administration	29-30 OCT.	Bonn (Allemagne)
59	CDB: quatrième réunion du comité consultatif informel sur le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya	29-31 OCT.	Montréal (Canada)
60	CDB: onzième réunion du Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée chargé d'examiner l'application de l'article 8 j)	20-22 NOV.	Montréal (Canada)
61	CDB: vingt-troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques	25-29 NOV.	Montréal (Canada)